

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

Afférents au Comité Syndical	194
En exercice	194
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille dix-neuf

et le 04 avril

A 9h30 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL**Le Comité Syndical du 29 mars 2019, régulièrement convoqué par courrier du 21 mars 2019 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 04 avril 2019 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date de la convocation

01 avril 2019

Nombre de Membres présents : 10

Date d'affichage

11 avril 2019

Madame, Monsieur Dominique CROQUET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2018
DU BUDGET DE
L'EAU POTABLE****AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU
BUDGET DE L'EAU POTABLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 20 730,49 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Bernard BESTEL**VOTE :**

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION
N° 2019-04

après dépôt en Sous
Préfecture

Le 11 avril 2019

et publication ou
notification

du 11 avril 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le

ID : 008-240800912-20190404-C201904-DE

ANNEXE

SSE BUDGET AEP	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	822 041,27 €
Dotation aux amortissement	43 377,03 €
TOTAL	865 418,30 €
RECETTES	726 055,47 €
Resultat de clôture exercice 2017	160 093,32 €
TOTAL	886 148,79 €
EXCEDENT	20 730,49 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	40 525,44 €
Déficit clôture exercice 2017	- €
TOTAL	40 525,44 €
RECETTES	16 467,85 €
Excedent clôture exercice 2017	54 025,08 €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	43 377,03 €
TOTAL	113 869,96 €
EXCEDENT	73 344,52 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	1 696 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	1 697 000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	95 075,01 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
AFFECTATION DU RESULTAT	20 730,49 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	74 344,52 €